

LE TEMPS

assurances Mercredi 19 août 2009

«Le plan B? On continue de vider l'AVS»

Par Valentine Zubler, Berne

Pour Yves Rossier, le chef des assurances sociales, un non le 27 septembre menace, à terme, les rentes vieillesse

La partie s'annonce difficile. Le 27 septembre, le peuple se prononcera sur un relèvement des taux de la TVA pour financer l'assurance invalidité. Le projet requiert la double majorité du peuple et des cantons. Il verrait, dès le 1er janvier 2011, pour une durée de sept ans, le taux usuel de l'impôt augmenter de 0,4 point, celui frappant les biens de première nécessité de 0,1 point, et le taux de l'hôtellerie de 0,2.

Mission impossible, en période de basse conjoncture? Yves Rossier, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), est confiant. Aujourd'hui, il y a péril en la demeure. Les dettes de l'AI culminent à près de 13 milliards. Surtout, rappelle-t-il, la situation de l'AI risque de mettre en danger les rentes vieillesse. Faute d'une autonomie financière, l'AI ponctionne 1,4 milliard par an dans les liquidités de l'AVS. L'arrêté fédéral soumis au vote prévoit de doter l'AI de son fonds de compensation. Est-il opportun de charger les ménages? Les réponses d'Yves Rossier.

Le Temps: Le déficit de l'AI s'accroît chaque jour de 4 à 5 millions de francs. Pour une dette cumulée de 13 milliards. Pourquoi l'AI est-elle toujours aussi mal en point?

Yves Rossier: En premier lieu – et c'est l'héritage du passé – il y a une combinaison de cinquante ans de sous-financement, d'augmentation des dépenses et d'attentes grandissantes de la société. Et puis, il y a eu du fatalisme. On a longtemps considéré l'augmentation des rentes comme inévitable. Enfin, on a peut-être manqué de sens critique à l'égard du rôle de l'assurance, en s'accommodant de la priorité accordée de fait à la rente plutôt qu'à la réintégration professionnelle, plus pénible et compliquée.

– Pourquoi a-t-on laissé pourrir la situation?

– Sans doute ne voyait-on pas d'urgence. Aujourd'hui, ce sont les rentes prononcées il y a dix ou quinze ans qui forment la plus grosse part des déficits, et une rente est une dépense régulière. Et puis, en 2004, on pensait que l'augmentation de la TVA allait passer comme une lettre à la poste (ndlr: le peuple a refusé à 68,6% une hausse en faveur de l'AI et de l'AVS). C'est après cette votation que le Conseil fédéral a lancé un plan d'assainissement, dont le projet soumis au peuple le 27 septembre forme le second volet.

– Est-il opportun de charger dès 2011 le budget des ménages avec une nouvelle hausse de la TVA?

– Ce n'est jamais le bon moment pour augmenter les impôts. Cette hausse représente 4 francs sur 1000 francs soumis à la TVA. Pour moi, la question que l'on doit se poser est la suivante: est-il opportun que les réserves de l'AVS, qui nécessite en permanence 20% de liquidités, continuent de se vider au rythme actuel, de sorte que dans dix ans, il n'y aura plus assez d'argent pour payer les rentes vieillesse? Faute de disposer d'une autonomie financière, l'AI ponctionne 1,4 milliard de francs par an dans les liquidités de l'AVS. Ce que le projet, qui prévoit la séparation des fonds des deux assurances,

veut corriger.

- Pourquoi n'a-t-on pas séparé les fonds plus tôt?
- Allez savoir! Les réserves étaient pleines, bien alimentées et personne ne s'inquiétait vraiment. De plus, on pensait probablement que l'augmentation constante du nombre des rentes AI était aussi irréversible que la dérive des continents...
- Le relèvement des taux de TVA est limité à 7 ans. Les opposants craignent que cela ne soit pas suffisant.
- Au bout de ces sept ans, le mécanisme s'arrête tout seul. Ce qui se passera ensuite, ce sera au parlement de le décider. Notre objectif est qu'au bout de cette période, l'assurance vole de ses propres ailes, et nous soumettrons les mesures nécessaires au parlement d'ici à la fin de l'an prochain.
- Pascal Couchepin a déclaré qu'en cas de non, il n'y a pas de plan B.
- Le plan B, c'est que les réserves de l'AVS continuent de se vider. S'il y avait un moyen de résoudre le problème sans augmentation d'impôt, vous pensez bien qu'il serait en vigueur.
- L'économie a d'abord été opposée à la hausse de TVA soumise au vote. Puis elle a eu des problèmes à serrer les rangs. Etes-vous déçu de la réaction de ces milieux?
- L'économie a été lente au démarrage à cause de l'argument conjoncturel. Je constate aujourd'hui que les milieux économiques jouent le jeu. Voir l'ensemble des organisations économiques se mobiliser pour une augmentation d'impôt, c'est plutôt un bel exemple de civisme.
- Les employeurs ont-ils tenu leur promesse, faite avant la votation sur la 5e révision sur l'AI, de privilégier la réadaptation et la réinsertion à la rente?
- Oui, du côté du secteur privé, la réaction est venue. Mais si les entreprises ont joué le jeu, c'est dans leur propre intérêt. Depuis quelques années, les employeurs ont vu leurs primes de risque prendre l'ascenseur. Le maintien d'un assuré au travail leur évite donc d'augmenter leurs primes et leurs cotisations. C'est la raison pour laquelle toutes les entreprises suisses moyennes disposent aujourd'hui d'un système de gestion des absences. En revanche, dans le secteur public, et avant tout à la Confédération, la réaction reste largement insuffisante, car il n'y a pas d'incitatif. C'est la caisse Publica qui paie. Par ailleurs, l'administration fédérale ne dispose toujours pas d'un système généralisé de gestion des absences. Or, une mise à l'AI n'est pas gratuite, même pour la collectivité publique. Cela creuse les déficits des caisses de pension. D'autant que le secteur public, qui vient juste après la construction pour ce qui est du nombre de rentes, est celui dont les coûts d'invalidité sont les plus élevés.
- La 5e révision, en vigueur depuis le 1er janvier 2008, visait à transformer l'AI en une assurance de réadaptation. Ce but a-t-il été atteint?
- Les employeurs et les assurés nous réclament les instruments à disposition. Nous avons enregistré 9000 détections précoces. Un millier de mesures de réinsertion professionnelle ont été prononcées. De manière générale, une réaction du système s'opère. Les tribunaux ont aussi durci leur pratique.
- Les opposants au projet thématisent les abus à l'assurance...
- Je préfère le terme d'escroqueries à l'assurance. Il est vrai que, par le passé, on ne s'en est pas suffisamment soucié. Les sommes en jeu ne sont pas faramineuses, mais frauder l'AI, comme le fisc, est inacceptable. Par ailleurs, il y a une zone grise de prestations indûment octroyées, sans volonté de

triche de l'assuré. Nous disposons depuis 2008 d'instruments permettant de combattre ces problèmes. Si le nombre de nouvelles rentes a baissé de 40%, c'est bien la preuve qu'une réaction était possible et nécessaire.

- L'AVS a bouclé son exercice 2008 sur une perte de 2,3 milliards de francs. Etes-vous inquiet?

- Non. Les réserves sont là pour les périodes de vaches maigres. Raison pour laquelle, durant les années de bonne conjoncture, il faut tempérer les ardeurs de ceux qui veulent dépenser les excédents. En revanche, en cas de non le 27 septembre, l'AVS aura besoin, à moyen terme, de beaucoup d'argent. De toute évidence, il faudra réformer l'assurance vieillesse. Aujourd'hui, il y a davantage de départs à la retraite que d'entrées à l'âge actif. Ce sera le gros dossier du prochain chef du DFI.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA